

Annemasse, le 28 mars 2025

28 AVR. 2025

GLESSINGER ET SAJOUS

Case palais 10

31 rue Sommeiller

74000 ANNECY

Urbanisme et Foncier

ADCV/URB/GB/750363

Courrier arrivé n° 742996

Vos réf. : HOIST FINANCE AB/SERVICE DES DOMAINES

ASS/CC - 33415

Affaire suivie par

Objet : Renseignements Rue Emile Zola

Madame,

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les parcelles cadastrées section A n° 4735, 4736, 4737, 4747, 4750, 4753, 4754, 4755, 4757, 4829, 4831, 4833, 4835, 4837, 4839, 4841, 4843, 4911 et 4913 sont concernées par le droit de préemption urbain renforcé au profit de la commune et se situent en zone UZ1 du PLU qui est en cours de révision.

Je vous informe également que les parcelles ne sont concernées par aucun plan d'alignement, ne se situent pas : dans une zone contaminée par les termites et autres insectes xylophages, dans une zone infestée par la mérule, dans une zone à risque d'exposition au plomb au sens des dispositions des articles L 32-5 et R 32-8 et suivant du Code de la Santé Publique.

Je vous indique que le permis de construire a été accordé le 27 octobre 2011 pour la construction d'une résidence tourisme au 17 Avenue Emile Zola, l'entrée dans les lieux est postérieure à l'arrêté d'ouverture pris le 04 février 2015 et que nous n'avons pas en notre possession de certificat de conformité.

De plus, je vous invite à vous rapprocher d'Annemasse Agglo 11 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE pour toutes questions relatives à l'assainissement.

Je vous prie d'accepter, Madame, mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
Le premier adjoint



chargé de l'urbanisme, de l'aménagement durable,
des grands projets et des relations aux usagers



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX - Téléphone 04 50 95 07 00 - Fax 04 50 95 07 01

Adresser le courrier impersonnellement à « Monsieur le Maire d'Annemasse »

www.annemasse.fr
 [annemasse.official](https://www.facebook.com/annemasse.official)



